

2026

FICHE DE TRANSMISSION D'INFORMATIONS PREOCCUPANTES CONCERNANT UN MINEUR EN DANGER OU RISQUANT DE L'ÊTRE.

A l'usage des professionnels de l'action éducative, sanitaire et sociale
(Signature en page 2 & 3)



ORIGINE DE L'INFORMATION

Organisme :
Service :
Nom :
Prénom :
Tél :
Qualité (Ex : Professionnel de Santé) :
Fonction (Ex : Médecin) :

INFORMATION PREOCCUPANTE (dans tous les cas)
Envoyée le : ... / ... / 2026 à la cellule départementale

Mails : dpe.crip@cg976.fr

Tél CRIP : 02.69.66.55.70 ou 02.69.66.55.71

SNATED: 119

SIGNALEMENT (réservé aux faits qualifiables pénalement), (en copie à la CRIP)

Envoyé le : ... / ... / 2026 à M. le procureur de la République

Mail : mineurs.pr.tj-mamoudzou@justice.fr Tél : 02 69 61 91 75

(Les transmissions par mail ne doivent se faire que lorsque la situation relève d'un danger grave et immédiat. Les autres signalements devront être transmis par courrier)

Anonyme

IDENTITÉ DE L'ENFANT

Nom : Prénom : Féminin Masculin
Surnom : Né(e) le : Né(e) à :

Nationalité : Française Autre (précisé) : Langue parlée :

Adresse / lieu de résidence habituel du mineur :

Autre lieu d'hébergement connu :

Téléphone :

Cet enfant a-t-il déjà fait l'objet d'une information préoccupante ? OUI NON

L'information concerne-t-elle plusieurs enfants d'une fratrie / d'un foyer ? OUI NON

Si oui, complétez la page 1 de cette fiche pour chaque enfant concerné, au nom et prénom de celui-ci.

PERSONNE RESPONSABLE DE L'ENFANT

• **LE PÈRE** Nom : . Prénom : . Nationalité : Française Autre
Adresse :
Téléphone :

• **LA MÈRE** Nom : . Prénom : . Nationalité : Française Autre
Adresse :
Téléphone :

• **Si un autre adulte prend en charge l'enfant actuellement, précisez ici :**

Nom : Prénom : Lien (parenté ou autre) :
Téléphone : Responsable : légal de fait
Adresse :

INDIQUEZ ICI, SELON LES ÉLÉMENTS DONT VOUS DISPOSEZ :

TOUS LES INDICATEURS DE DANGER, LES FAITS OBSERVÉS, LES PROPOS RECUEILLIS (EN PRÉCISANT AUPRÈS DE QUI), ...

Problématiques familiales (Conduite addictive d'un ou des adultes ayant en charge le mineur ; Déficience intellectuelle ou mentale d'un ou des adultes ayant en charge le mineur ; Exposition du mineur à un conflit de couple ; Exposition du mineur à un climat de violence familiale ; Manque de soutien social et/ou familial ; isolement ...)

Précisez :

Maltraitements (Violences physiques ; psychologiques ; sexuelles ; Négligences lourdes ; ...)

Précisez :

Si Agression, Indiquer le Lieu d'agression (A domicile ; A l'école ; Ecole coranique, dans le quartier ; Autres ...)

Précisez :

Si Agression, Préciser l'agresseur (Père ; Mère ; Frère ; Sœur ; Cousin ; Oncle ; Voisin ; Ami ; Grands-parents; Autres ...)

Précisez :

Conduites à risque (Prostitution ; Addiction ; Fugue, errance ; Tentative de suicide ; Actes de délinquance ; ...)

Précisez :

Santé (Grossesse précoce ; Absence de suivi médical ; Malnutrition ; Troubles psychologiques ; Troubles du comportement ; Situation d'handicap du mineur ; ...)

Précisez :

Autres Handicaps

Précisez :

Signature du professionnel informant :



Rappel : Les parents, tuteurs ou personnes exerçant l'autorité parentale doivent être informés au préalable de la transmission d'une information préoccupante. Sauf si les informer apparaît contraire à l'intérêt de l'enfant.

PROPOSITIONS D' ACTIONS (FACULTATIF)

FORMULEZ LES MESURES D' ACCOMPAGNEMENT OU DE PROTECTION QUI VOUS SEMBLERENT ENVISAGEABLES :

- Mise à l'abri / placement d'urgence
- Demande d'ordonnance provisoire de placement (procureur de la République)



L'éducateur de permanence de la cellule départementale doit être contacté par téléphone au 06 39 09 08 08 pour donner suite à cette demande.

*Les motifs d'information préoccupante (page 2) doivent caractériser la nécessité (**danger grave et immédiat**) de mettre provisoirement le mineur à l'abri de son environnement actuel.*

- Evaluation de la situation
- DAMNA (Mlezi Maoré)
- Demande d'une mesure d'Accompagnement Educatif à Domicile
- Demande d'évaluation autre département
- Enquête de police ou de gendarmerie
- Saisine du juge des enfants en assistance éducative
- Autre :

PRÉCISEZ ICI LES ELEMENTS EN VOTRE CONNAISSANCE RELATIFS À LA PRÉSENCE OU À L'ABSENCE DE SOLUTION ALTERNATIVE D'HEBERGEMENT POUR LE MINEUR :

.....

.....

.....

.....

.....

LES FRÈRES ET SOEURS DU MINEUR

Noms	Prénoms	Date de naissance	Présent au domicile du mineur	Concerné par l'information préoccupante
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES AU DOMICILE DU MINEUR

Noms	Prénoms	Date de naissance	Mineure / Majeure	Lien de parenté avec le mineur
			<input type="checkbox"/> Mineur <input type="checkbox"/> Majeur	
			<input type="checkbox"/> Mineur <input type="checkbox"/> Majeur	
			<input type="checkbox"/> Mineur <input type="checkbox"/> Majeur	

Les parents ont-ils pu être contactés quant à la situation de danger ou de risque de danger ? OUI NON

Si oui, quelle vous semble être leur position sur la situation :

- Demande d'aide du parent ou du responsable légal
- Adhésion à une proposition d'aide du parent ou du responsable légal
- Non-adhésion à une proposition d'aide du parent ou du responsable légal



Rappel: Les parents, tuteurs ou personnes exerçant l'autorité parentale doivent être informés au préalable de la transmission d'une information préoccupante. Sauf si les informer apparaît contraire à l'intérêt de l'enfant.

Les informations demandées ci-après permettent d'améliorer la réponse de la CRIP 976, et favorisent la construction de références communes aux différents acteurs du territoire. Elles participent également à l'élaboration de statistiques anonymes par l'observatoire départemental de la protection de l'enfance.

La présente fiche est proposée au professionnel, qui reste propriétaire de ses écrits et détermine les éléments nécessaires à la compréhension de la situation de danger et à l'intervention de la cellule Bass Maltraitance. Indiquez ci-après les informations dont vous disposez actuellement, sans investigation supplémentaire.

SITUATION SCOLAIRE DU MINEUR A MAYOTTE

Le mineur est-il :

- Non concerné(*) Non-inscrit Inscrit et fréquentation régulière Inscrit et fréquentation irrégulière
 Inscrit mais déscolarisé Inscrit mais en situation d'exclusion temporaire Ne sait pas

(*) Non inscrit et non en âge d'obligation scolaire (- 3 ans ; + 16 ans)

Classe suivie :

Etablissement fréquenté :

Si Non inscrit :

Quel est le dernier niveau scolaire atteint à Mayotte ?

Quel est le dernier établissement scolaire fréquenté à Mayotte ?

SITUATION D'ISOLEMENT DU MINEUR (ABSENCE DE REPRÉSENTANT LÉGAL)

Si le mineur est sans responsable légal sur le territoire, précisez l'origine de cet isolement :

- Le mineur est arrivé sans responsable légal sur le territoire
 Le dernier responsable légal présent a quitté volontairement le territoire
 Le dernier responsable légal présent a fait l'objet d'une reconduite à la frontière
 Le dernier responsable légal présent est décédé
 Autres :

MINEUR VICTIME

Si la situation vécue par le mineur fait apparaître de possibles crimes ou délits commis à son encontre :

- Une plainte a-t-elle été déposée ? OUI NON
- Si oui, auprès de quels services : Police nationale Gendarmerie de :

L'association d'aide aux victimes ACFAV a-t-elle été contactée ? OUI NON

Si vous disposez d'une copie du procès-verbal de plainte, merci de le transmettre avec cette fiche, ainsi que tout autre document qui vous semblerait pertinent.

A QUI S'ADRESSE CETTE FICHE ?

La fiche de transmission d'informations préoccupantes s'adresse aux professionnels qui mettent en œuvre la politique de la protection de l'enfance ou qui lui apportent leur concours, notamment :



- *Infirmiers, assistants sociaux et psychologues de l'Education Nationale,*
- *Médecins et infirmiers libéraux et hospitaliers,*
- *Services de gendarmerie et de police,*
- *Personnels des services de la PJJ,*
- *Travailleurs sociaux, psychologues et assistants familiaux de l'ASE,*
- *Assistants maternels et personnels de la PMI ...*

Ces professionnels sont tenus de transmettre sans délai au Président du Conseil Départemental ou au responsable désigné par lui toute information préoccupante sur un mineur en danger ou risquant de l'être.

(Art. L.226-2-1 du code de l'action sociale et des familles)

QUELLE EST L'INTERVENTION DE LA CRIP 976 ?

La cellule de recueil des informations préoccupantes évalue de manière pluridisciplinaire la situation, et détermine le niveau de protection le plus adapté dans l'intérêt de l'enfant, dans un délai de trois mois à compter de la réception de l'information préoccupante.

Lorsque l'évaluation confirme l'existence d'un danger pour le mineur et que ce danger ne peut pas être écarté par une mesure de protection administrative, la situation est signalée au procureur de la République. En cas d'urgence, la cellule procède à une mise à l'abri temporaire du mineur. Le procureur de la République est par ailleurs saisi sans délai dès lors que la gravité particulière des faits l'exige.

INFORMER OU SIGNALER ?

Est préoccupante toute information susceptible de laisser craindre qu'un enfant se trouve ou risque de se trouver en situation de danger et puisse avoir besoin d'aide. La situation doit faire l'objet d'une information préoccupante transmise à la cellule départementale, et les parents du mineur doivent en être informés au préalable, sauf si cela apparaît contraire à l'intérêt du mineur. **L'absence de représentant légal sur le territoire est un motif suffisant de préoccupation justifiant la saisine de la CRIP 976 pour évaluation.**



Il convient d'aviser directement **le procureur de la République** lorsque les faits peuvent être pénalement qualifiés et lorsque la gravité du danger encouru par le mineur nécessite une mesure de protection immédiate hors de son domicile. C'est notamment le cas lorsque son intégrité physique est manifestement menacée. **Une copie du signalement est alors adressée à la cellule départementale.**

A PROPOS DES INFORMATIONS RECUEILLIES DANS CETTE FICHE ...

Les professionnels sont autorisés à partager entre eux des informations à caractère secret, afin de réaliser des évaluations, et de déterminer et mettre en œuvre les actions de protection et d'aide dont les mineurs et leur famille peuvent bénéficier.

(Art. L226-2-2 du code de l'action sociale et des familles)

Le traitement des informations recueillies est encadré par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le décret n°2011-222 du 28 février 2011 organisant la transmission d'informations **sous forme anonyme** aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance et à l'observatoire national de l'enfance en danger.

ACCUSE DE RECEPTION



Le service destinataire de l'information préoccupante ou du signalement en accuse réception par retour de cette fiche navette adressée à la personne à l'origine de la transmission, à condition que celle-ci aie complété les parties la concernant.

A RENSEIGNER PAR LA PERSONNE A L'ORIGINE DE LA TRANSMISSION

- INFORMATION PRÉOCCUPANTE A LA CRIP 976
 SIGNALEMENT AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

Mail OU ADRESSE POUR LE RETOUR DE LA FICHE NAVETTE :

LE MINEUR :

Nom : Prénom : Né(e) le :

Adresse:

SUITES DONNEES PAR LA CRIP

- Mise à l'abri / placement d'urgence
Educateur référent : .
.....
- Demande d'ordonnance provisoire de placement
(procureur de la République)
- Evaluation par la CRIP 976
Educateur référent : .
.....
- Evaluation par (MNA)
- Evaluation par l'UTAS
- Demande d'Accompagnement DAMNA (Mlezi Maoré)
- Service Adoption
- Cellule santé de la DPE
- Demande d'Evaluation SEMNA (Mlezi Maoré)
- Service Placement
- Demande d'intervention SPAEMO
- Hébergement d'urgence ACFAV

- Demande d'évaluation autre département
- Classement sans suite
- Attente retour parquet
- Synthèse
- Autres :

SUITES DONNEES PAR LE PARQUET

- Ordonnance provisoire de placement
- Saisie du juge des enfants en assistance éducative
- Enquête de police ou de gendarmerie
- Demande d'évaluation à la CRIP 976
- Classement sans suite
- Autres :

Référence

N° IP / N° Parquet : Date :

Cachet / Signature :